



United Nations  
Environment  
Programme



UNEP(OCA)/MED WG.12/6  
6 juin 1990

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion conjointe du Comité scientifique  
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 28 mai - 1er juin 1990

Rapport de la réunion conjointe du Comité scientifique et technique  
et du Comité socio-économique

## Introduction

1. La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer chaque année, aux mêmes dates, le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils préparent les décisions des Parties contractantes. Etant donné que la présente réunion n'aura pas à examiner le programme et le budget du prochain exercice biennal, il a été décidé de convoquer une réunion conjointe des deux Comités.

2. La réunion s'est tenue au siège de l'Unité de coordination, à Athènes, du 28 mai au 1er juin 1990.

## Participants

3. Les Parties contractantes suivantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs étaient représentées à la réunion: Chypre, Communauté économique européenne, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie et Yougoslavie.

4. L'Albanie était présente à la réunion en tant qu'observateur.

5. Les organisations et institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales ci-après étaient présentes en tant qu'observateurs: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Commission océanographique intergouvernementale (COI), Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), Bureau européen de l'environnement (BEE), Banque européenne d'investissement (BEI), Friends of the Earth, Greenpeace International, Association hellénique pour la protection de l'environnement marin (HELMPEPA), Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer (MEDASSET), Fonds mondial pour la nature (WWF) et Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REM/PEC), le Centre d'activités régionales pour le Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) étaient également représentés.

6. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

## Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

7. M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de M. Mostafa K. Tolba, Directeur exécutif du PNUE et a fait le point des événements importants qui ont eu lieu depuis la diffusion du rapport d'activité.

8. Il a informé la réunion que le Gouvernement albanais avait officiellement décidé d'adhérer à la Convention de Barcelone et que la confirmation de cette adhésion serait donnée par l'Espagne, Etat dépositaire. L'Initiative de l'Adriatique progressait et des contacts étaient en cours entre l'Italie et la Yougoslavie d'une part et l'Albanie et la Grèce, d'autre part.

9. Les ministres chargés de l'environnement du bassin méditerranéen et le membre de la Commission des communautés européennes responsable de l'environnement, réunis à Nicosie (Chypre) du 26 au 28 avril 1990, à la diligence de la Commission européenne, ont élaboré une Charte sur la coopération euroméditerranéenne pour l'environnement dans le bassin méditerranéen. Ils ont réaffirmé leur attachement aux objectifs de la Convention de Barcelone, au Plan d'action pour la Méditerranée et à la Déclaration de Gênes. Cette Charte définit un certain nombre d'actions prioritaires assorties d'un calendrier précis et de moyens économiques y relatifs.

10. En ce qui concerne la situation financière, le Coordonnateur a dit que si les finances de l'Unité de coordination s'étaient améliorées, il n'en demeurerait pas moins essentiel que des Parties contractantes accélèrent le règlement des contributions convenues. Il a signalé que pour trois pays les arriérés remontaient à deux ans, pour un pays à trois ans et pour un autre pays, en raison de circonstances exceptionnelles, les arriérés remontaient à plusieurs années.

11. En ce qui concerne le Protocole offshore, il a expliqué qu'à la suite de l'accord substantiel auquel était parvenu le Groupe d'experts désignés par les gouvernements qui s'était réuni à Athènes du 7 au 11 mai 1990, on pouvait prévoir que le Bureau autoriserait le Directeur exécutif à convoquer une conférence de plénipotentiaires au début de 1991 pour la négociation définitive et l'adoption de ce protocole.

12. Les documents concernant trois projets de gestion de zone côtière - ceux de Rhodes, de la Baie d'Izmir et de la côte syrienne - sont prêts et seront envoyés pour signature aux pays intéressés. Celui concernant la Baie de Kastela sera terminé sous peu.

13. M. Manos a relevé qu'aucun progrès n'avait été enregistré en ce qui concerne la préparation d'un programme touchant le transport des déchets toxiques ainsi que la responsabilité et l'indemnisation, deux questions complexes encore en suspens.

14. Il a signalé que le premier accord spécifique concernant le financement des programmes MEDPOL par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement et le PNUD était actuellement à l'examen au siège du PNUE.

15. En ce qui concerne le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle, le Coordonnateur a été en mesure d'informer la réunion que l'Accord de siège entre le Gouvernement de Malte et l'OMI avait été signé et que le recrutement d'un chimiste était envisagé pour ce centre dans un proche avenir.

16. En conclusion, il a attiré l'attention sur les deux questions principales soumises à l'approbation de la Réunion conjointe: l'évaluation et les mesures proposées concernant les composés organophosphorés, et le projet d'Annexe IV au Protocole tellurique, sur la pollution transférée par l'atmosphère.

Point 2 de l'ordre du jour      Règlement intérieur

17. Le secrétariat a signalé que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, Annexe XI) s'appliquerait mutatis mutandis à la réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des Parties contractantes.

Point 3 de l'ordre du jour      Election du Bureau

18. Après des consultations officieuses, la réunion a élu à l'unanimité les membres du Bureau suivants:

Président	: M. Elmohamady Eid	(Egypte)
Vice-présidents	: M. Jacques Vaccarezza	(Communauté économique européenne)
	: M. Mohamed Hentati	(Tunisie)
Rapporteur	: M. Edward Scicluna	(Malte)

Point 4 de l'ordre du jour      Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

19. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire (document UNEP(OCA)/MED WG.12/1) et le calendrier des travaux annexé à l'ordre du jour provisoire annoté (document UNEP(OCA)/MED WG.12/2). Elle est convenue de mener ses travaux uniquement en séance plénière, étant entendu que des groupes de travail ou comités de rédaction ad hoc pourraient être constitués, en consultation avec le Secrétariat. La liste des documents figure ci-après à l'Annexe II.

Point 5 de l'ordre du jour      Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1989/1990

Point 5.1 de l'ordre du jour      Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée

- a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
- b) Coordination du programme
- c) Composante juridique

20. Le Coordonnateur a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique (juin 1989), figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.12/3.

21. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de la Grèce, de la CEE et de la Turquie ont annoncé que les autorités dont ils relevaient avaient effectué des paiements de contribution au Fonds d'affectation spécial pour la Méditerranée. Le représentant de Monaco a demandé à l'Unité de veiller à ce que des lettres d'appel de fonds soient envoyées dès le début de l'année budgétaire.

22. Le représentant de l'Albanie a informé la réunion que le Ministre des affaires étrangères de son pays avait fait parvenir à l'Espagne la décision de l'Albanie d'adhérer à la Convention de Barcelone et aux quatre protocoles y relatifs. La réunion s'est félicitée de cette nouvelle.

23. Le représentant de la Turquie a estimé que l'initiative du Bureau concernant la mer Noire engendrait une certaine confusion dans les pays riverains. La Turquie étant la seule Partie contractante ayant un littoral en mer Noire, il était indispensable qu'elle soit consultée. En réponse aux questions soulevées par plusieurs représentants concernant l'extension éventuelle du Plan d'action méditerranéen à la mer Noire, le Coordonnateur a expliqué que cette question avait été examinée par le Bureau lors de sa réunion tenue au Caire, comme l'indiquait son rapport (document UNEP/BUR/36/4) et que toute évolution de la situation serait signalée à la réunion du Bureau qui se tiendra à Rome en septembre 1990.

24. Plusieurs participants se sont demandés si le projet de Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (document UNEP(OCA)/MED WG.15/4) pouvait être examiné par le Bureau sans qu'une autre réunion d'experts soit convoquée pour étudier les questions juridiques et techniques demeurées en suspens. Toutefois, les Parties contractantes peuvent faire parvenir au Secrétariat avant le 15 août 1990 toute nouvelle observation sur ce projet de Protocole (par. 19 du document UNEP(OCA)/MED WG.15/4). Le Coordonnateur a fait observer qu'en raison de l'accord substantiel auquel on était parvenu, il n'était pas nécessaire de tenir une autre réunion technique. Le Bureau examinerait le document et les observations formulées par les Parties contractantes lors de la prochaine réunion (Rome, septembre 1990); il déciderait de l'opportunité de réunir la Conférence de plénipotentiaires au début de 1991, ou de poursuivre les consultations techniques; dans le premier cas, il fixerait la date et le lieu de la Conférence de plénipotentiaires.

25. Le représentant de la Libye a posé une question concernant la participation des ONG aux activités liées au PAM. Le Coordonnateur a confirmé que leur participation n'entraînait pas de dépenses budgétaires.

26. Le représentant d'Israël a annoncé que son pays avait ratifié le Protocole tellurique et promulgué les règlements pertinents, l'entrée en vigueur étant prévue le 12 juillet 1990.

27. Le représentant de la Yougoslavie a informé la réunion que son pays avait aussi ratifié le Protocole tellurique. La Commission mixte italo-yougoslave pour l'Adriatique s'était réunie à Split en février 1990 et à Venise en avril 1990 et la prochaine réunion se tiendrait à Portoroz. Il a annoncé que le document sur le statut juridique du Centre d'activités régionales pour le programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) à Split avait été approuvé selon les procédures nécessaires et serait communiqué sous peu au Secrétariat.

28. Le représentant de Malte a informé la réunion qu'un Secrétaire parlementaire à l'environnement ayant rang ministériel avait été désigné au sein du Ministère de l'éducation et de l'intérieur, mesure qui témoignait de l'intérêt que porte son pays à l'environnement.

29. En complément des informations générales qui ont été apportées sur la Charte de Nicosie, le délégué de la CEE a évoqué les grandes lignes des actions et moyens contenus dans le document, à savoir: les actions techniques (eaux résiduaires, déchets, eaux de déballastage); les actions d'information, de sensibilisation, de formation ainsi que les mesures législatives et réglementaires. L'ensemble de ces mesures est défini par un calendrier précis.

30. A la fin de la discussion sur les points 5.1 a), b) et c), la réunion a pris note des sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement des travaux.

Point 5.2 de l'ordre du jour Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions

31. Le Secrétariat a présenté la section 5.2 a) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 qui fait le point des principaux événements survenus depuis la dernière réunion conjointe des Comités.

32. En ce qui concerne l'application du Protocole relatif aux immersions, la réunion a souligné qu'il importait d'avoir davantage de renseignements sur les permis d'immersion délivrés par les autorités nationales ainsi que, si possible, sur les permis refusés. Actuellement, très peu de pays communiquent à l'Unité de coordination des données sur les permis ou sur les "autorités compétentes" ou encore sur les experts nationaux et institutions qui sont en mesure de fournir une assistance technique en matière de rejet en mer de déchets. Il a été demandé au Secrétariat de rendre compte à la prochaine réunion conjointe des Comités des renseignements communiqués par les Parties contractantes, y compris ceux reçus les années précédentes afin d'identifier les lacunes éventuelles.

33. Le Secrétariat a vivement incité les représentants à veiller à ce que les rapports nationaux annuels sur les activités d'immersion lui parviennent régulièrement.

34. Les représentants de la Yougoslavie et d'Israël ont informé la réunion que leurs gouvernements avaient déposé les instruments de ratification du Protocole tellurique. Ces deux pays s'ajoutent ainsi à Malte et à la Libye, comme l'indique le document UNEP(OCA)/MED WG.12/3.

35. En ce qui concerne les activités prévues par le plan de travail relatif au Protocole tellurique, la réunion a examiné brièvement l'état d'avancement de l'étude sur les polluants d'origine tellurique et a souligné que les questionnaires dûment remplis devaient être communiqués au Secrétariat le plus tôt possible. Le Secrétariat a donné des renseignements sur l'état d'avancement du projet pilote sur la surveillance continue des substances cancérigènes, tératogènes et mutagènes, du projet pilote sur la surveillance continue des détergents ainsi que sur les conclusions auxquelles a abouti l'étude pilote sur les matières synthétiques persistantes.

36. La réunion a également été informée de la préparation de documents concernant l'évaluation de la pollution par les substances radioactives, les organismes pathogènes, les substances cancérigènes/tératogènes/mutagènes, les matières synthétiques persistantes et les éléments énumérés à la rubrique 1 de l'Annexe II du Protocole tellurique. La délégation de la CEE a rappelé qu'il existe en matière de radioactivité des réglementations nationales communautaires ou internationales (Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR), AIEA) ainsi que le Traité Euratom.

37. A l'occasion de la discussion sur les activités de recherche, le Secrétariat a indiqué que les réalisations et les conclusions de la recherche paraissaient régulièrement dans la série des rapports techniques du PAM. En outre, quelques volumes de cette série ont été préparés sur les évaluations de la pollution ainsi que des bibliographies sur diverses substances énumérées dans le Protocole tellurique.

38. Le représentant du Département Industrie et Environnement du PNUE a exposé succinctement les grands objectifs de son organisation, qui sont d'encourager la prise en compte de critères environnementaux dans les plans de développement industriel, de faciliter l'application de procédures et de principes pour la protection de l'environnement, de promouvoir l'usage de technologies sans danger et propres et de stimuler l'échange d'information et d'expérience dans le monde entier.

b) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

39. M. G.P. Gabrielides, représentant de la FAO, a ouvert les débats sur ce point en attirant l'attention sur le document pertinent (UNEP(OCA)/MED WG.12/4), qui a été établi par le Secrétariat en coopération étroite avec la FAO, l'OMS et l'AIEA.

40. Il a précisé qu'en ce qui concerne les recommandations figurant dans le document, le Secrétariat demandait en fait une prolongation des délais de manière à pouvoir suggérer des mesures concrètes de lutte contre la pollution de la mer. Cette prolongation est apparue nécessaire du fait qu'il n'a pas été possible d'obtenir des chiffres précis sur les quantités produites et consommées ni des renseignements sur les niveaux des composés organophosphorés. On ne disposait pas non plus de données concernant les effets des composés organophosphorés sur le milieu marin.

41. Au cours de la discussion, plusieurs représentants ont émis l'avis que des mesures pouvaient déjà être proposées puisque les Parties contractantes avaient adopté le principe de précaution. Une proposition visant à créer une équipe spéciale chargée d'étudier le problème des pesticides dans son ensemble a également été avancée.

42. La déléguée de la Grèce a exprimé l'avis que des mesures concrètes de réduction ne pouvaient être proposées à l'heure actuelle en raison du manque de renseignements effectifs ou de données de base sur les niveaux de production et de consommation des composés organophosphorés, de l'insuffisance des connaissances sur leurs substituts précis et du mécanisme de contrôle existant peu satisfaisant pour s'assurer de l'application des mesures de réduction.

43. La réunion a pris note du projet de recommandation figurant au document, exprimant notamment la difficulté de réunir des données fiables, continues et pertinentes sur les quantités produites et consommées ainsi que sur les niveaux de concentration dans les milieux, leur devenir et leurs effets.

44. En conclusion, la réunion est convenue que les Parties contractantes ne devaient ménager aucun effort pour communiquer au Secrétariat d'ici à la fin de septembre 1990 i) les quantités de composés organophosphorés produites et consommées dans chaque pays, ii) les mesures législatives et administratives actuelles adoptées au niveau national pour combattre la pollution par les composés organophosphorés et iii) les données disponibles sur les effets et les niveaux des composés organophosphorés dans les eaux côtières et estuariennes de la mer Méditerranée.

45. Sur la base des renseignements précités, le Secrétariat pourra alors proposer, si nécessaire, de nouvelles recommandations qui seront présentées à la réunion conjointe des Comités de 1991 et, si elles sont approuvées, transmises aux Parties contractantes pour adoption.

c) Projet d'Annexe IV (pollution d'origine tellurique transférée par l'atmosphère) du Protocole tellurique

46. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.12/5 qui contient le texte d'un projet d'Annexe IV au Protocole tellurique. Le document a été rédigé par un consultant, en liaison étroite avec l'OMM et l'Unité de coordination.



47. Au cours du débat qui a suivi la présentation du document, les participants ont demandé un certain nombre d'éclaircissements. Le représentant de la CEE a précisé qu'il n'avait pas mandat pour négocier l'Annexe et qu'il ne pouvait qu'en prendre note. Il a en outre demandé des éclaircissements supplémentaires au sujet des paragraphes 5 et 6 du projet d'Annexe. D'autres délégués ont demandé qu'il leur soit donné davantage de temps pour étudier le document et ses implications.

48. Le délégué de Monaco a fait remarquer que les données concernant son pays qui apparaissent en page 1 du document UNEP(OCA)/MED WG.12/5 ne sont pas valides.

49. En conclusion, les participants sont convenus que les Parties contractantes communiqueraient à l'Unité de coordination, d'ici à septembre 1990, leurs observations détaillées sur les aspects techniques et juridiques de l'Annexe. Une version révisée du projet de l'Annexe IV sera alors préparée et transmise aux Points focaux pour un premier examen. Ensuite elle sera soumise pour approbation lors de la réunion conjointe des Comités de 1991 en vue de la transmettre à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

50. A la fin de la discussion sur les points 5.2 a), b) et c), la réunion a pris note des sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement.

Point 5.3 de l'ordre du jour Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

a) Rapport sur l'état d'avancement de la surveillance continue de la pollution marine dans le cadre du MEDPOL

51. M. L. Jeftic, spécialiste hors classe en sciences de la mer de l'Unité de coordination, a présenté la section 5.3 a) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3, qui fait le point des principaux progrès réalisés dans la surveillance continue et les activités connexes du MEDPOL et a fourni aux participants des renseignements supplémentaires couvrant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement du document.

52. Il a notamment évoqué la finalisation d'un accord entre le PNUE et la Banque mondiale sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la surveillance continue de la pollution. Ce projet, qui bénéficie d'un concours financier du Programme d'assistance technique pour la Méditerranée (METAP), vise à développer les capacités de diverses institutions nationales, par le biais d'un programme complet d'assurance de la qualité des données (achat et installation d'instruments, exercices d'interétalonnage, formation, etc.). Le Secrétariat s'est félicité de ce type de coopération.

53. Lors de l'examen de cette section, les représentants de la France, de la Libye et de l'Espagne ont informé la réunion que, au cours de l'année 1989, leurs pays respectifs avaient transmis des données sur la surveillance continue relatives aux différentes années, en plus des pays qui avaient déjà été énumérés dans le document WG.12/3 (Algérie, Chypre, Egypte, Grèce, Israël, Italie, Liban, Malte, Maroc, Syrie et Yougoslavie).

54. Tous les représentants ont exposé les faits nouveaux survenus dans leurs pays en ce qui concerne les activités de surveillance continue et donné des détails sur leur participation au programme MEDPOL.

55. Le représentant de la Yougoslavie a appelé l'attention sur une proposition préliminaire tendant à créer dans son pays un Centre méditerranéen de modélisation et de surveillance continue du transfert par l'atmosphère des agents polluants. Le principal objectif du Centre serait d'effectuer des calculs et évaluations modélisés du transfert par l'atmosphère et du dépôt des contaminants dans la région ainsi que de recueillir et d'analyser des données relatives à la surveillance continue et aux émissions et les résultats des activités de recherche et de surveillance continue. La plupart des installations, du matériel et des services du Centre seraient fournis par l'Institut hydrométéorologique fédéral. Cette proposition a été vivement appuyée par le représentant de l'OMM. Il a été convenu que l'exposé détaillé de la proposition, y compris un panorama des activités des centres internationaux existants chargés de responsabilités analogues, devrait être soumis à la prochaine réunion conjointe des Comités en 1991.

56. Le Coordonnateur national du MEDPOL pour l'Italie a informé les participants qu'une unité chargée de l'étude de l'eutrophisation et des efflorescences de plancton dans la région méditerranéenne était en cours de création à Grado (Italie), avec l'aide de la région Friuli-Venezia-Giulia, l'Université de Trieste et le Centre international pour les sciences de la terre et de l'environnement de Trieste.

57. Le représentant de la Libye a évoqué un accident qui avait entraîné le naufrage d'un navire marchand au large de son pays et il a sollicité une coopération régionale pour le sauvetage de la cargaison qui, selon certaines informations, contiendrait des substances dangereuses. Il a été jugé que cette question ainsi que celle de l'organisation des activités conjointes éventuelles pourraient être examinées dans le cadre de l'application du Protocole relatif aux situations critiques.

58. A la demande de certaines délégations, le Secrétariat a accepté d'envisager l'établissement de lignes directrices pour le contrôle continu de la pollution autour des sites de rejet, des émissaires d'égout, des points critiques de pollution et des sites d'aquaculture.

59. Le représentant de la COI a attiré l'attention sur les activités du Groupe d'experts COI/AIEA/PNUE sur les normes et matériaux de référence qui s'est attaché à mettre au point des lignes directrices pour la fourniture et la préparation de normes et de matériaux de référence ainsi que leur usage par les laboratoires travaillant dans le domaine de la recherche et de la surveillance de la pollution marine.

60. Le représentant de la CIESM a évoqué les activités des programmes (CIESM/COI) POEM et PRIMO qui portent respectivement sur la dynamique et la circulation des masses d'eau des bassins oriental et occidental de la Méditerranée et a signalé que leurs résultats seraient intéressants pour le MEDPOL.

b) Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne

61. Le spécialiste hors classe en sciences de la mer a présenté la section 5.3 b) du document UNEP(OCA)/MED WG.12/3 qui donne un résumé des activités touchant le changement climatique en Méditerranée.

62. Le Secrétariat a informé la réunion que le fascicule "Chaud et sec" a été publié en arabe.

63. Un certain nombre de représentants ont fait part des initiatives prises dans leurs pays, se sont félicités des activités menées à ce jour et ont donné l'assurance de leur appui à toute action future.

64. Le Coordonnateur a attiré l'attention de la réunion sur les implications de la Charte sur la coopération euroméditerranéenne qui prévoit notamment une concertation des Etats côtiers sur le problème du climat dans le bassin méditerranéen lors de la deuxième Conférence mondiale sur les changements de climat qui se tiendra à Genève à la fin d'octobre 1990. Le texte de la Charte, en anglais et en français, a été distribué aux participants.

65. Le représentant de la France a souhaité que les activités du PAM concernant les changements climatiques ne portent pas uniquement sur les conséquences possibles de ces changements (problèmes liés aux variations éventuelles du milieu marin), mais aussi sur la contribution des pays méditerranéens aux causes du phénomène, parmi lesquelles la consommation d'énergie mérite une attention particulière.

66. Les représentants de la CIESM et de la COI ont évoqué la mise en oeuvre d'une composante méditerranéenne (CIESM/COI) du Programme OSNLR (Ocean sciences related to non-living resources) de la COI dont le thème sera: La dynamique sédimentaire côtière insulaire et deltaïque. Ce programme de recherche aura des résultats intéressants dans l'étude des implications des modifications climatiques en Méditerranée.

67. La réunion a décidé que le Secrétariat devrait préparer pour la réunion conjointe des Comités en 1991 un document faisant le point des projets et activités touchant les changements climatiques en Méditerranée qui ont été menés par les organes nationaux et internationaux, ainsi qu'un plan de travail pour les activités futures.

68. A la fin de la discussion sur les points 5.3 a) et b), la réunion a pris note des sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement.

Point 5.4 de l'ordre du jour Prévention et lutte contre la pollution par les navires

a) Application du Protocole relatif aux situations critiques

b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle

69. Le Directeur du Centre de Malte (REMPEC), M. J.C. Sainlos, a ouvert les débats sur cette question en complétant les renseignements fournis dans les sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement (UNEP(OCA)/MED WG.12/3). Il a fait le point des progrès réalisés dans le cadre du programme d'activités approuvé par la Sixième réunion des Parties contractantes, notamment concernant le développement du système régional d'information, l'assistance aux pays qui le demandent pour développer leurs capacités nationales, la formation et la coopération et l'assistance en cas d'urgence.

Le Directeur a rappelé que le Premier Ministre du Gouvernement maltais et le Secrétaire général de l'OMI avaient signé le 27 avril 1990 l'Accord de siège concernant le Centre.

Il a indiqué que les éléments du programme concernant les substances nocives étaient en suspens en attendant le recrutement du chimiste, qui devrait entrer en fonction en juillet 1990. Il a également signalé que le Centre devait actuellement répondre à plusieurs demandes d'assistance pour le développement d'un plan national d'urgence, ce qui lui posait un problème de calendrier et de financement dans la mesure où le programme et budget approuvé prévoit deux opérations par an. Cette question sera examinée entre le Centre et chaque Etat demandeur afin d'établir un calendrier compatible avec les besoins des Etats et les possibilités du Centre.

Le Directeur a souligné que le coût des cours de formation concernant les substances nuisibles était plus élevé que celui des cours concernant les hydrocarbures en raison de la nécessité du recours à une expertise qui est limitée et chère, ce qui pose un problème de financement de ces actions dû à un budget formation qui n'est plus adapté à ce type de formation.

Le Directeur a annoncé qu'un séminaire sur les questions de responsabilité et d'indemnisation liées aux conséquences des accidents entraînant des pollutions par les hydrocarbures ou par les autres substances nuisibles sera organisé à Malte du 8 au 12 octobre 1990; il a précisé que ce séminaire sera une étape importante dans le renforcement de la coopération régionale en vue de la fourniture d'assistance en cas d'accident majeur.

Il a également annoncé que le Centre entreprendra des travaux afin de préparer des propositions de lignes directrices sur l'emploi des dispersants en Méditerranée ainsi que des propositions de procédures et d'arrangements concernant les aspects financiers, administratifs, douaniers et opérationnels de l'assistance mutuelle en cas d'urgence.

Il a informé la réunion que, suite à la décision du Bureau de février 1990 concernant les moyens de communication du Centre, un expert désigné conjointement par l'OMI et le PNUE se rendra au Centre en juin 1990 afin d'évaluer les capacités de ce dernier et de proposer des solutions pour améliorer la situation actuelle.

Enfin, M. Sainlos a fait le point des travaux en cours au sein de l'OMI pour la préparation d'une Convention sur la coopération internationale en matière de préparation et d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures.

70. Au cours des discussions qui ont suivi, un certain nombre de représentants ont exprimé leur vif intérêt et leur appréciation pour les activités du REMPEC. Ils ont en outre exposé les mesures prises par les autorités nationales de leurs pays pour faire face aux situations d'urgence provoquées par des déversements d'hydrocarbures ou par d'autres accidents susceptibles d'entraîner une pollution de la mer.

71. Le représentant de l'Egypte a estimé que le Centre devrait être associé à l'application de toutes les annexes de la Convention MARPOL et que ses moyens devraient être renforcés en conséquence. Il a suggéré qu'un atelier de deux jours, réunissant des experts de la Méditerranée, soit organisé pour arrêter une position commune des Parties contractantes en vue de la Conférence diplomatique, prévue en novembre 1990, pour la signature de la Convention sur la coopération internationale en matière de préparation et d'intervention contre la pollution par les hydrocarbures.

72. Le représentant de la Tunisie a souhaité que le Centre fournisse à son pays des experts pour l'aider à appliquer le plan national d'intervention en cas de situation critique provoquée par des déversements d'hydrocarbures. Il a ajouté que les programmes de formation du Centre devraient être renforcés pour permettre à ce dernier de former du personnel national.

73. Le représentant de la Yougoslavie a indiqué que son pays, en étroite collaboration avec l'Italie et avec le concours du Centre, avait élaboré un plan national d'urgence pour lutter contre les déchets dangereux dans la région de l'Adriatique.

74. Le représentant d'Israël a dit qu'il souhaitait vivement que le Centre formule des lignes directrices concernant les dispersants dont l'utilisation est autorisée pour lutter contre les nappes d'hydrocarbures en mer.

75. Le représentant de l'Italie s'est enquis des critères retenus par le Centre pour établir la liste des sociétés en mesure de fournir une assistance spécialisée pour faire face aux situations critiques en Méditerranée.

76. Le représentant de la Syrie a signalé que l'établissement d'un plan national d'urgence pour son pays était en voie d'achèvement. Par ailleurs, la Syrie souhaiterait recevoir une aide du PAM pour les installations de déballastage qu'elle mettait en place.

77. La représentante de la Turquie a indiqué que son pays préparait un plan d'intervention d'urgence contre la pollution marine pour lequel une aide avait été demandée au Centre. Elle a ajouté que la Turquie prévoyait d'entreprendre une étude de faisabilité concernant la création d'installations de réception des hydrocarbures et autres déchets.

78. Le représentant de la CEE, après avoir remercié le Directeur du Centre pour les informations fournies, a rappelé la collaboration existant entre le REMPEC et les services de la Commission des

communautés ainsi que l'action communautaire relative à la mise en oeuvre de la Décision 86/85/CEE instituant un système communautaire pour le contrôle et la réduction de la pollution causée par le déversement en mer d'hydrocarbures et autres substances dangereuses (accidents survenus au large de la Sicile et de l'Irlande, et au large de l'Espagne et du Portugal en décembre 1989).

79. A la fin de la discussion, le Directeur du Centre de Malte a répondu à diverses questions posées par les représentants. Il a indiqué que l'expérience du Centre avait été utilisée pour la préparation de la future convention de l'OMI. Il a ajouté que le Centre était prêt à organiser une réunion de coordination des pays méditerranéens lors de la Conférence diplomatique que l'OMI convoquera en novembre 1990. En ce qui concerne la formation, il a dit que le centre était disposé à apporter son soutien technique à la Tunisie pour l'organisation d'un cours national de formation. S'agissant des dispersants à utiliser pour lutter contre les nappes d'hydrocarbures, le Centre pourrait formuler des projets de lignes directrices si les ressources disponibles le lui permettaient.

En réponse à une question concernant la liste des sociétés en mesure de fournir une assistance, il a indiqué que celle-ci avait été établie sur la base de l'expérience acquise par le Centre dans ses contacts avec lesdites sociétés. En ce qui concerne un autre point soulevé au cours du débat, il a dit que dès que les ressources financières nécessaires seraient disponibles, le Centre s'efforcerait, en coopération notamment avec le Département Industrie et Environnement du PNUE, d'organiser un cours de formation sur la pollution portuaire.

80. Le Coordonnateur a instamment demandé à toutes les Parties contractantes qui ne l'avaient pas encore fait d'établir des plans nationaux d'intervention d'urgence, car il s'agissait là d'une condition préalable à l'octroi d'une assistance internationale. En ce qui concerne la demande syrienne d'assistance pour la création d'installations portuaires de réception, il fallait espérer que la CEE pourrait apporter un concours financier.

81. A la fin de la discussion sur les points 5.4 a) et b), la réunion a pris note des sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement.

Point 5.5 de l'ordre du jour Protection du patrimoine méditerranéen commun

- a) Application du Protocole relatif aux aires spécialement protégées
- b) Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP)

82. Le Directeur du CAR/ASP, M. Haj Ali Salem, a ouvert le débat sur cette question. Il a déclaré que le Protocole ASP avait été ratifié par 15 Parties contractantes et annoncé que le texte de l'accord entre le pays hôte et le PNUE était déjà établi et attendait l'approbation définitive du Siège du PNUE et des autorités tunisiennes. Il a dit que

la situation était stable en ce qui concerne le personnel du Centre et qu'un documentaliste serait recruté dans un proche avenir, ce qui améliorerait le fonctionnement de la banque de données qui recevait continuellement des informations nouvelles. Il a évoqué les publications du Centre et a remercié le PAM pour sa coopération. Il a indiqué, qu'alors que le Centre avait jusqu'ici fait une large place à la préservation des sites présentant un intérêt biologique et écologique, il envisageait pour l'avenir de s'employer à établir, en coopération avec l'Unesco, un inventaire des sites visés à l'Article 3 b) du Protocole ASP. En ce qui concerne la protection des plantes marines, il a mentionné le Livre rouge sur les végétaux marins menacés de la Méditerranée; le Centre envisageait d'organiser sur ce thème, durant l'été de 1990, un cours s'adressant à un nombre limité de participants.

83. Le Coordonnateur a signalé que le texte du projet révisé d'accord concernant le pays hôte avait été reçu à Athènes le 28 mai 1990 et communiqué au PNUÉ, à Nairobi. Il a remercié l'UICN de son aide et de la flexibilité dont cette organisation avait fait preuve.

84. Au cours des débats sur ce point, nombre d'orateurs ont rendu hommage aux travaux réalisés par le Centre. Plusieurs représentants ont exposé les mesures prises dans leurs pays pour protéger les zones vulnérables et les espèces menacées.

85. Le représentant de la Libye a souligné l'importance des activités liées à la protection du milieu marin et en particulier en ce qui concerne les zones qui sont considérées comme fragiles et sensibles. Il a formulé l'espoir de voir bientôt résolus les problèmes du Centre.

86. Le représentant d'Israël a dit que son pays n'avait pas été invité à participer à la réunion internationale organisée à Tunis à l'intention de tous les pays de la Méditerranée, ni au cours de formation sur les plantes marines. Il a également évoqué les difficultés de communications postales entre les autorités de son pays et le Centre de Tunis. Il a signalé que, selon lui, le Centre ne respectait pas ses engagements ni la Charte des Nations Unies.

87. La représentante de la Grèce a porté à la connaissance des participants les dernières dispositions juridiques prises en ce qui concerne la délimitation du golfe d'Amvrakikos dans le cadre de la Convention de Ramsar. Outre les divers projets menés en Grèce, en collaboration avec la CEE et le WWF sur la surveillance continue, les enquêtes, les études et la sensibilisation du public aux programmes sur les tortues marines et le phoque moine, elle a mentionné le cours de formation pratique sur la conservation des tortues marines qui devrait se tenir du 23 juillet au 10 août 1990, et viendrait compléter celui qui s'est tenu à Chypre. En outre, elle a souligné l'importance d'une étroite collaboration entre le CAR/ASP et les structures focales intéressées afin d'inscrire de nouveaux sites dans le réseau existant d'aires spécialement protégées.

88. La représentante de la Turquie a annoncé que son pays organiserait un atelier sur la préservation des sites de reproduction des tortues marines les 11 et 12 juin 1990. En outre, il était prévu d'organiser un atelier sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour la protection du phoque moine.

89. Le représentant de l'Italie a fait le point des progrès réalisés dans son pays en ce qui concerne la conservation des ASP existantes et la création d'un grand nombre de nouvelles aires protégées. D'importantes mesures législatives dans ce domaine vont être prises par le Parlement italien.

90. Le représentant de la Tunisie a expliqué que les retards dans la conclusion de l'accord avec le pays hôte étaient dus à des difficultés juridiques. Un comité spécial a été constitué au niveau du Premier Ministre pour examiner la question. Un projet d'accord a été établi et transmis à l'Unité de coordination. Il a souligné l'engagement du Gouvernement tunisien pour faire bénéficier le Centre ASP des conditions favorables à son épanouissement. Il a ajouté également que la Tunisie a créé un organisme national spécifiquement chargé de la préservation de la nature eu égard à l'intérêt qu'accorde le gouvernement à cette question. Concernant la réunion internationale tenue à Tunis et à laquelle la délégation d'Israël a indiqué qu'elle n'avait pas été invitée, le représentant de la Tunisie a rapporté qu'il s'agissait là d'un séminaire international sur le Parc de l'Ichkeul organisé totalement par la Tunisie et que le Directeur du Centre des ASP y avait été invité au même titre que les autres directeurs des centres du PAM et de l'Unité de coordination.

91. Des observateurs du BEE, de MEDASSET et de Greenpeace sont intervenus pour souligner l'intérêt particulier qu'ils portaient à certaines questions et demander que soit entreprise une action vigoureuse de coopération et de coordination internationales à cet égard. En particulier, l'observateur de MEDASSET a dit qu'à son avis le budget adopté à la Sixième réunion des Parties contractantes pour l'application en 1990 du Plan d'action concernant les tortues marines était insuffisant. Les problèmes que pose leur conservation ne cessent d'augmenter et c'est pourquoi des fonds substantiels sont nécessaires si l'on veut assurer la conservation de cette espèce menacée.

92. Le Coordonnateur a exprimé le souhait que les Plans d'action pour les tortues marines et le phoque moine servent de référence aux différents pays et que le Centre de Tunis coordonne les diverses activités.

93. Certaines délégations ont évoqué la recommandation de la Sixième réunion des Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED IG.1/5, Annexe V, p. 21, par. e) visant à "appuyer d'autres actions concernant des espèces menacées supplémentaires et les écosystèmes importants pour leur protection ..."; elles ont également mentionné les actions entreprises par le Groupe de travail sur les petits cétacés de la Méditerranée du Comité permanent de la Convention de Berne et le mémorandum d'entente sur les petits cétacés figurant dans la Déclaration finale de la Troisième conférence internationale sur la protection de la mer du Nord.

94. La réunion a demandé au CAR/ASP de préparer, en tenant compte des éléments susmentionnés, un projet de plan d'action pour la conservation des cétacés de la Méditerranée qui serait présenté et examiné au cours de la prochaine réunion des Comités en vue de sa communication à la réunion que les Parties contractantes tiendront en 1991. Il a également été convenu que l'Unité de coordination étudierait la possibilité d'obtenir un financement extérieur de l'OCA/PAC du PNUE et/ou d'autres sources pour servir de catalyseur à ce travail.



95. Le représentant de la CIESM a informé la réunion que le Bureau de son organisation avait émis en janvier de l'année en cours une recommandation visant à stimuler les études scientifiques nécessaires à la protection de ces espèces. En outre, il a rappelé qu'un programme de recherche international était mené et qu'un fichier informatisé sur la répartition de ces espèces était en voie d'établissement. Le groupe d'experts de ce programme pourrait collaborer avec le CAR/ASP.

96. Le Directeur du CAR/ASP a noté avec satisfaction les derniers éléments d'information apportés par les orateurs au cours des débats. En ce qui concerne la participation au cours de formation sur les plantes marines, il a expliqué que c'était la première fois qu'un cours de ce type était organisé et que la participation serait limitée pour des raisons financières. Il a ajouté cependant qu'un nouveau cours serait organisé à l'avenir pour permettre aux autres pays de participer. En ce qui concerne le Séminaire international sur la zone protégée de l'Ichkeul, c'était le Gouvernement tunisien qui était la puissance invitante et non le CAR/ASP.

97. A la fin de la discussion sur les points 5.5 a) et b), la réunion a pris note des sections pertinentes du rapport sur l'état d'avancement.

c) Préservation des 100 sites historiques

98. Le Directeur de l'Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille, M. Daniel Drocourt, a ouvert le débat sur ce point. Il a présenté l'état d'avancement des travaux engagés depuis le 1er janvier 1990, selon les décisions prises par les Parties contractantes lors de leur réunion tenue en octobre 1989. Plusieurs pays ont demandé l'assistance du réseau "100 sites historiques" dans le cadre de la mission définie selon les "Orientations pour la connaissance, la sauvegarde, la planification et la gestion des sites historiques d'intérêt commun méditerranéen" (Algérie, Malte, Egypte, Tunisie, France, Italie).

En relation avec l'objectif et les activités adoptés en 1989, lors de la dernière réunion des Parties contractantes, il a déclaré que des actions bilatérales avaient été menées avec l'Unesco pour des sites figurant à la fois sur la liste du Patrimoine mondial et sur celle des 100 sites historiques. La coopération avec les autorités responsables des sites historiques côtiers a concerné, comme le recommande le programme de 1990-1991, des domaines tels que la détérioration des structures et des matériaux des édifices eu égard à l'évolution des conditions ambiantes, ainsi que les mesures de sauvegarde, de conservation et de gestion des sites archéologiques sous-marins et notamment des épaves (Algérie, Sicile, Malte).

La promotion de la coopération entre les autorités responsables des sites historiques, notamment celles responsables de sites comparables, ayant à traiter de l'identification de l'aire territoriale du site en question et de la protection des sites contre les nouveaux dangers liés aux interventions extérieures ou à l'intensification du tourisme en certains lieux (Sardaigne, Corse, Hippone-Annaba, etc.). Dans le domaine de la formation pour la connaissance, la sauvegarde, la planification et la gestion des sites historiques méditerranéens, un certain nombre de responsables tunisiens, yougoslaves et algériens ont été accueillis au Centre de Marseille en vue de l'assistance à la constitution de fonds documentaires et de bibliographies spécialisées,

à la gestion informatisée des données ainsi qu'à la gestion urbaine d'une grande agglomération historique. Une publication concernant le premier thème des "Orientations" a été diffusée auprès des autorités et des responsables concernés. D'autres publications sont prévues, en particulier la version arabe des "Orientations" et une brochure de présentation des 100 sites historiques comprenant des cartes, photographies et notices élaborées en étroite liaison avec les responsables de chaque site.

99. Le Coordonnateur a remercié les autorités françaises et la ville de Marseille de l'aide qu'elles ont apportée aux activités menées au Centre de Marseille. Grâce à ce concours, le fonctionnement du Centre n'a pas eu jusqu'à présent d'incidences financières pour le PAM. A l'avenir, les fonds du PAM seront débloqués en fonction d'accords conclus entre le PAM et le Centre de Marseille.

100. Le représentant de la Libye a indiqué qu'un comité spécial avait été créé dans son pays pour examiner les mesures à prendre en vue de la préservation de la vieille ville de Tripoli, qui est le principal site historique du pays. Il a également attiré l'attention sur la destruction ou le risque de destruction des sites historiques sous-marins par suite de l'affaissement de la zone littorale provoqué par la pression des établissements humains.

101. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur le fonctionnement du Centre de Marseille. En particulier, le représentant d'Israël s'est enquis des critères déterminant le choix des sites historiques, de la manière dont les fonds étaient alloués et des critères retenus par le Centre pour sélectionner les stagiaires.

102. Le représentant de la Syrie et le représentant de la Yougoslavie, qui a proposé d'inclure le site de Budva sur la liste des 100 sites historiques méditerranéens, ont demandé si de nouveaux sites seraient inscrits sur la liste des sites historiques.

103. Répondant à ces questions, le Coordonnateur a expliqué la relation existant entre le programme relatif aux 100 sites et la composante "sites historiques" du PAP. Il a souligné que toute nouvelle proposition serait examinée sur la base des critères adoptés par les Parties contractantes à leur Cinquième réunion ordinaire, avant d'être approuvée par celles-ci. Il a déclaré qu'il était par ailleurs indispensable que les autorités nationales indiquent avec précision le bureau ou le fonctionnaire responsable auquel le Centre de Marseille devrait s'adresser pour chaque site.

104. En ce qui concerne le fonctionnement du réseau des sites historiques littoraux d'intérêt méditerranéen, les propositions ci-après ont été avancées:

- A. L'Unité de coordination, assistée des conseils qui lui ont été donnés, notamment par l'Atelier du Patrimoine, étudiera les voies et moyens de mobiliser une aide financière extra-budgétaire (mécénat, tourisme international) pour épauler l'action de conservation des sites. La Banque mondiale et la BEI seront associées en tant que de besoin. Un objectif de 5 millions de dollars E.-U. par an pourrait être envisagé.

- B. Une rencontre des responsables des sites historiques devrait se tenir en 1991. Les villes de Naples ou de Thessalonique, qui ont proposé d'organiser la réunion, seront invitées à confirmer leur offre. La délégation italienne se mettra en rapport avec les autorités municipales de Naples.
- C. Le travail de protection et de mise en valeur des sites historiques gagnerait à pouvoir s'appuyer sur des sites pilotes volontairement mis à disposition pour telle ou telle action (par exemple affiches multilingues, sécurité contre le pillage des sites sous-marins, techniques de conservation, lyophilisation). Les échanges d'informations pourront ainsi s'appuyer sur des expériences concrètes.
- D. Les Parties contractantes devront communiquer à l'Unité de coordination le détail des mesures entreprises pour protéger les sites (en particulier sous-marins) contre le pillage et la dégradation.
- E. Avant la publication sur les 100 sites prévue pour 1990, les structures focales du PAM devront recevoir les épreuves pour corrections éventuelles.

105. L'observateur du Fonds mondial pour la nature (WWF) a alerté le Groupe de travail sur le grand danger que ferait courir à Venise, qui est l'un des plus prestigieux des 100 sites historiques méditerranéens, sa désignation pour accueillir Expo 2000. Après l'opposition manifestée par le Parlement européen, la Commission des communautés européennes, le Comité du patrimoine mondial et de nombreuses personnalités du monde entier, le WWF a exprimé sa vive préoccupation et un avis défavorable à l'égard d'un projet qui pourrait causer des dégâts irréversibles au très fragile écosystème de la ville historique et de la lagune de Venise. La préoccupation du WWF et d'autres organisations a été partagée par plusieurs délégations ainsi que les ONG participant à la réunion qui ont indiqué qu'il serait souhaitable, avant de prendre une telle décision, d'attirer l'attention des autorités sur les effets délétères qu'elle pourrait avoir du point de vue de la protection de l'environnement et en particulier du patrimoine culturel mondial. La délégation italienne a fait remarquer que la question ne figurant pas à l'ordre du jour, elle n'avait pas à être discutée au sein du Comité.

106. A la fin de la discussion sur le point 5.5 c), la réunion a pris note de la section pertinente du rapport sur l'état d'avancement.

Point 5.6 de l'ordre du jour Gestion écologiquement rationnelle de la zone côtière méditerranéenne

- a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

107. M. M. Batisse, Président du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) a rappelé que la Sixième réunion des Parties contractantes avait demandé que les travaux du Plan Bleu soient davantage orientés à l'avenir vers la planification intégrée des régions littorales afin de répondre aux besoins pratiques des divers pays, notamment dans le cadre de projets pilotes. Il a indiqué que, malgré le temps assez court qui s'était écoulé depuis la réunion des Parties contractantes, cette nouvelle orientation avait été entamée et que l'expérience du nouveau Directeur du Plan Bleu, M. B. Glass, était en conformité avec cette évolution, M. Grenon demeurant, à temps partiel, comme conseiller scientifique de l'équipe de Sophia Antipolis.

M. Batisse a évoqué les activités conduites pour terminer les travaux entrepris précédemment. La diffusion du rapport principal en français s'est poursuivie et l'ouvrage a reçu un accueil très favorable chez les décideurs et dans la presse francophone. Des réunions d'information ont eu lieu, notamment en France et dans d'autres pays de la CEE. La version anglaise du rapport a été publiée par l'Oxford University Press et remise aux délégations. Le manuscrit de la version arabe est prêt pour la publication. Une version espagnole était préparée par les autorités espagnoles et un résumé allait être publié en serbo-croate, en collaboration avec le CAR/PAP. En ce qui concerne les fascicules, ceux relatifs à la pêche, à la forêt et à la conservation de la nature étaient à l'impression et ceux portant sur les ressources en eau et sur les îles le seraient prochainement. Quant aux bases de données, leur mise à jour se poursuivait, le transfert à Athènes était effectué, et la coopération envisagée avec Gênes sur les données environnementales allait être concrétisée dès que possible.

Pour ce qui est de l'avenir, M. Batisse a rappelé que la vocation du Plan Bleu était centrée sur la prospective et l'analyse systémique, et que l'on avait commencé à travailler sur des projets d'ordre pratique portant sur l'aménagement intégré du territoire, y compris la conservation, dans des régions littorales. Ce travail se faisait en étroite coopération avec le CAR/PAP et le CAR/ASP, et de façon croissante avec la Banque mondiale qui s'était largement fondée sur le Plan Bleu pour la préparation de son programme méditerranéen, lancé en coopération avec la Banque européenne d'investissement.

108. M. B. Glass, Directeur du CAR/PB, expliquant comment il envisageait ses nouvelles fonctions, a souligné la nécessité d'établir de meilleures communications avec les décideurs grâce à du matériel documentaire. Il a indiqué en outre qu'il était vital de sensibiliser la jeune génération et les médias aux activités liées au Plan Bleu. Il a souligné la nécessité d'améliorer et d'affiner la qualité des données statistiques sur l'environnement, qui alimentent la base de données. Il a ajouté qu'il considérait indispensable la coopération avec la Banque mondiale et la BEI, ainsi qu'avec les autres centres d'activités régionales. Enfin, il a précisé que le CAR/PB travaillait sur la méthodologie des scénarios à très grande échelle, inspirés du Plan Bleu, en prenant appui sur les cas de la Riviera française et de la baie d'Iskenderun.

109. Le représentant du Maroc, après avoir félicité le CAR/PB pour la qualité des travaux réalisés, a suggéré que le Centre fasse preuve de plus de dynamisme afin d'inciter les pays à s'associer davantage aux travaux du Plan Bleu, notamment pour l'élaboration de scénarios nationaux et de plans d'aménagement intégré, entre autres.

110. Le représentant de la Libye a fait état des progrès réalisés dans son pays pour la préparation du scénario national. Il a indiqué que l'on envisageait de tenir cette année, en coopération avec le CAR/PB, un atelier national sur la méthodologie à employer pour ce travail.

111. Le représentant de la France a exprimé l'espoir que des experts d'autres pays méditerranéens, en particulier du sud du bassin, participeraient aux travaux de l'équipe installée à Sophia Antipolis. Il a en outre formé le vœu que la base de données qui avait été transférée au bureau d'Athènes soit accessible aux Parties contractantes. Evoquant les contacts entre le CAR/PB et l'Université de Gênes, il a dit qu'il espérait que la réunion envisagée à Gênes sur les données statistiques environnementales, tant au niveau global méditerranéen qu'au niveau national, puisse proposer des améliorations aux systèmes actuels.

112. La délégation italienne a demandé aux responsables du CAR/PB d'établir à brève échéance avec le Centre Genova Recherche une collaboration pour la mise à jour de la base de données du Plan Bleu, qui avait été décidée au cours des contacts pris en 1989.

113. Plusieurs délégations ont émis l'avis que le CAR/PB avait atteint un tournant dans son existence et qu'à un moment où tout changeait rapidement, il devenait nécessaire d'envisager une réorientation de ses activités, malgré les remarquables réalisations obtenues dans le passé. Elles ont souhaité la constitution d'une équipe spéciale qui serait chargée de donner des conseils sur la réorientation des activités futures du CAR/PB. Elles ont proposé la convocation par l'Unité de coordination d'une réunion d'un groupe de travail en 1991, avant la prochaine réunion des Parties contractantes avec la tâche de discuter et dégager les lignes du futur développement du Plan Bleu. Elles ont demandé que cette proposition soit soumise à la réunion de septembre 1990 du Bureau. Il a été souligné que les éventuelles recommandations de la réunion ne devraient pas préjuger de l'achèvement des scénarios nationaux par les pays qui n'avaient pas encore pu le faire.

114. A la fin de la discussion, le Président du CAR/PB a remercié les délégués de leurs suggestions fort utiles et a répondu à diverses questions et remarques. Il a dit qu'il n'était pas toujours facile de concilier des scénarios divergents - échelle méditerranéenne, échelle nationale et échelle locale, par exemple. Si le CAR/PB n'a pas négligé les intérêts nationaux, il faut cependant reconnaître que certains scénarios nationaux déjà établis ne sont pas toujours satisfaisants et devraient être révisés par les pays en coopération avec le CAR/PB. Pour le Président du CAR/PB, l'idée de réunir un groupe de travail est bonne, car celui-ci devrait être en mesure de présenter des idées valables à la réunion de 1991 des Parties contractantes. Le séminaire prévu au plan de travail de 1991 pourrait fournir l'occasion d'un tel échange de vues. Il a émis l'espoir que l'équipe de Sophia Antipolis serait renforcée grâce à la participation de ressortissants d'un certain nombre de pays méditerranéens, notamment du sud du bassin, avec l'appui éventuel de la Banque mondiale.

115. Le Coordonnateur, tout en se félicitant du soutien exprimé pour le Plan Bleu et des suggestions visant à des activités complémentaires, a rappelé aux participants que l'obligation première du Secrétariat était la mise en oeuvre du programme de 1990-1991, approuvé en octobre 1989.

116. A la fin de la discussion sur le point 5.6 a), la réunion a pris note de la section pertinente du rapport sur l'état d'avancement.

b) Planification et gestion du littoral  
Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Centre  
d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires  
(CAR/PAP)

117. Ouvrant le débat sur ce point, le Directeur du CAR/PAP, M. Arsen Pavasovic, a apporté un complément d'information au rapport sur l'état d'avancement. Il a donné des renseignements sur certaines actions récentes: cours de formation sur la gestion des ressources en eau organisé à Malte en mars, conjointement avec les institutions maltaises et un institut de recherche français; cours de formation sur la conception des installations de traitement des déchets urbains pour les grandes villes méditerranéennes, organisé par la ville de Marseille et le PAP en mai; cours de formation sur la planification écologiquement rationnelle des ressources énergétiques (LEAP), organisé conjointement avec un institut suédois. Il a également fourni des précisions sur l'avancement de deux projets de coopération en cours. Alors que le projet sur la cartographie et la surveillance de l'érosion organisé par l'Espagne avait commencé avec la participation de la Tunisie, de la Turquie et du Maroc, des difficultés ont été rencontrées pour assurer l'harmonisation et la coopération avec le projet du PNUD sur la réduction des risques sismiques en Méditerranée (SEISMED), qui était conçu à l'origine comme un projet PAP/PAM.

Les activités portant sur l'identification, l'expérimentation et la diffusion de méthodologies et d'instruments pour la planification et la gestion intégrées des zones côtières ont donné des résultats encourageants dans divers domaines tels que la méthodologie de la planification intégrée, l'application de systèmes d'informations géographiques (GIS) sur PC dans le processus de planification, l'élaboration de procédures simplifiées pour la préparation des études d'impact sur l'environnement, l'évaluation et la gestion des risques. Toutefois, à l'avenir, il faudra se préoccuper davantage des outils et techniques de gestion.

Il a tenu à remercier diverses institutions et organisations qui ont contribué à la mise en oeuvre du PAP, et notamment les suivantes: Centro de Investigaciones Energeticas Medioambientales y Technologicas (CIEMAT, Madrid) et Instituto Nacional para la Conservacion de la Naturaleza (ICONA, Madrid), Centre de formation internationale à la gestion des ressources en eau (CEFIGRE, Sophia Antipolis, France), Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM, Orléans, France), Ville de Marseille, Centre d'activité du programme/océans et zones côtières (OCA/PAC-PNUE), Base de données d'information sur les ressources mondiales (GRID-PNUE, Nairobi et Genève), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR, Genève), Service des eaux de Malte, ainsi que Banque mondiale et Banque européenne d'investissement.

Il a estimé qu'il fallait prendre en considération, examiner, et, ultérieurement, mettre au point une proposition en vue de la réorientation progressive du PAP, en tenant compte du rôle accru et de l'importance croissante que les Parties contractantes accordent à la planification et à la gestion intégrées des zones côtières de la Méditerranée.

118. Les représentants qui ont participé au débat ont exprimé leur satisfaction quant aux travaux menés par le Centre de Split. Nombre d'entre eux ont décrit les programmes de leurs pays entrant dans le cadre du CAR/PAP et apporté des renseignements sur l'aide fournie à cet égard par le Centre.

119. Plusieurs représentants ont fait part de leur inquiétude devant le retrait progressif du CAR/PAP et du PAM du projet relatif à la réduction des risques sismiques. Le représentant de Monaco en particulier a signalé que le retrait progressif du PAM impliquait que les experts de certains pays non membres du PNUD ne participeraient plus aux travaux du Centre SEISMED. Le représentant de l'Italie a expliqué les circonstances qui l'avaient amené à renoncer à la Présidence du Comité directeur de ce projet. En ce qui concerne le Centre de Gênes pour la réduction des risques sismiques, la réunion a suggéré que le Directeur exécutif fasse part au PNUD des préoccupations exprimées.

120. Plusieurs représentants ont demandé des précisions sur les cours de formation organisés par le CAR/PAP ainsi que sur le nombre et l'origine des participants à ces cours.

121. Le représentant de la France a indiqué que les activités menées sous l'égide du CAR/PAP s'étaient multipliées et il a vivement préconisé l'établissement d'un ordre de priorités rigoureux pour ces activités. Plusieurs orateurs se sont ralliés à cette opinion. Le représentant de la France a bien noté la mutation en cours du PAP rappelée par le Directeur du CAR/PAP. Il a demandé que l'Unité de coordination et le CAR/PAP établissent pour la prochaine réunion un tableau de reprise totale ou partielle des activités pour lesquelles des partenaires appropriés travaillaient en étroite collaboration avec le PAM. Il a ajouté que depuis sa création, il y a de nombreuses années, le Centre de Split s'était constitué une documentation volumineuse qui pourrait selon lui être utile à d'autres experts; une partie de cette documentation pourrait même être distribuée par les circuits commerciaux.

122. Plusieurs représentants ont invité le Centre à continuer de recentrer ses activités selon les priorités actuelles des Parties contractantes. Le représentant de la Libye a souligné l'importance de l'érosion éolienne, des ressources en eau et de la gestion des déchets solides pour la région méridionale de la Méditerranée.

123. Le représentant du Maroc, tout en rendant hommage aux travaux du CAR/PAP dans leur ensemble, a estimé qu'ils étaient peut-être à certains égards trop théoriques et que le Centre devrait se concentrer davantage sur des questions pratiques. Il a suggéré la possibilité de constituer une équipe spéciale chargée d'examiner comment ces activités pourraient être recentrées.

124. La nécessité de faire face à l'aspect important de la gestion des déchets industriels dans le cadre des activités du CAR/PAP a été évoquée par la représentante de la Grèce. Dans ce contexte, elle a suggéré qu'un programme de coopération entre d'autres institutions des Nations Unies (par exemple PNUE/IEO) et PAM/PAP devrait être établi.

125. Le Directeur du CAR/PAP a reconnu que certaines des préoccupations exprimées par les délégations coïncidaient avec celles de l'équipe travaillant au Centre de Split. En ce qui concerne l'expérience de Gênes, il partageait l'opinion exprimée au cours de la réunion; il s'agissait d'un cas un peu particulier, mais l'exemple était instructif.

126. Le Coordonnateur, se référant aux observations faites au cours du débat, a dit qu'il n'était pas toujours facile d'établir un ordre de priorité. Par ailleurs, il a reconnu qu'il faudrait peut-être revoir certaines activités, par exemple celles qui ont trait au tourisme. Répondant à une suggestion visant à ce que le CAR/PAP entreprenne des travaux dans le domaine du traitement des déchets industriels, il a estimé que cette question était trop vaste pour être traitée dans le cadre du CAR/PAP.

127. A la fin de la discussion sur le point 5.6 b), la réunion a pris note de la section pertinente du rapport sur l'état d'avancement.

c) Programme de gestion des zones côtières méditerranéennes

128. Le Coordonnateur a ouvert le débat sur cette question. Ayant décrit l'état d'avancement des programmes d'aménagement de quatre zones côtières (baie de Kastela, baie d'Izmir, Rhodes et côte syrienne), il s'est déclaré heureux de pouvoir annoncer aux participants que les documents définitifs concernant ces programmes avaient été établis. Il a profité de l'occasion qui lui était offerte pour distribuer les documents de projets relatifs à Izmir, Rhodes et la Syrie aux délégations intéressées en leur demandant de bien vouloir les communiquer à leurs gouvernements respectifs pour signature.

129. Il a évoqué une réunion très fructueuse qu'il avait eue récemment avec le Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), lequel avait manifesté un vif intérêt pour toute composante agricole de projets intéressant les zones côtières. Il a ajouté que, conformément à la Charte de Nicosie, le PAM se mettrait en rapport avec la CEE pour coopérer avec la Communauté à la mise en oeuvre de projets spécifiques en Méditerranée.

130. Plusieurs représentants se sont déclarés satisfaits des progrès signalés par le Coordonnateur, en ce qui concerne en particulier l'établissement des documents de projet. Ils ont estimé qu'il serait utile d'informer régulièrement les autres pays méditerranéens de l'expérience acquise dans le cadre des projets concernés.



131. Le représentant de la Yougoslavie a souligné l'importance des activités du PAM/PAP pour la région très sensible de l'Adriatique à laquelle il faudrait accorder plus d'attention. Il s'est par ailleurs félicité de l'intérêt qu'ont manifesté la CEE et des organismes financiers internationaux (Banque mondiale, BEI) pour la protection de l'Adriatique. Il a signalé que dans le cadre de "l'Initiative de l'Adriatique" et sur la base de l'expérience du PAM/PAP, la Yougoslavie préparait des projets similaires à celui de la baie de Kastela pour la côte adriatique, la baie de Rejeka et la baie de Kotor.

132. Le représentant de l'Italie a évoqué l'appui fourni par son pays au projet relatif à la baie de Kastela et la contribution de l'Université de Bologne à l'étude hydrologique. En outre, l'Italie participait à la restauration de monuments historiques sur l'île de Rhodes.

133. Le Coordonnateur a confirmé qu'après la signature des documents de projet par les gouvernements concernés, les Parties contractantes en recevraient copie. En outre, l'état d'avancement des projets sera porté à la connaissance du Bureau lors de sa réunion semestrielle. Un article paraîtra à ce sujet dans le bulletin MEDONDES. Il a ajouté que les futurs projets seront prêts à temps pour la réunion des Parties contractantes de 1991.

134. A la fin du débat sur le point 5.6 c), la réunion a pris note de la section pertinente du rapport sur l'état d'avancement.

#### Point 5.7 de l'ordre du jour Information

135. Le Coordonnateur du PAM a présenté ce point. Il a dit que du matériel d'information avait été envoyé aux Parties contractantes en liaison avec la célébration de la Semaine de l'environnement méditerranéen en 1990. Il a demandé aux gouvernements de communiquer à l'Unité des renseignements sur les événements organisés à l'occasion de cette semaine.

136. Il a ajouté que le bulletin MEDONDES est maintenant publié en trois langues dans une nouvelle présentation et que l'exposition du PAM est périmée et ne sera plus utilisée.

137. Le représentant de l'Egypte a fait les suggestions suivantes: le PAM devrait envisager d'organiser un cours de formation pour les responsables de l'information en matière d'environnement; un répertoire général des structures focales et des ONG intéressées à l'environnement méditerranéen devrait être réalisé; les réseaux nationaux d'information sur l'environnement devraient être reliés entre eux par l'intermédiaire de l'Unité; les pays méditerranéens devraient être informés des procédures à suivre en cas d'accident, et enfin, les bibliothèques nationales devraient recevoir les publications du PAM.

138. Le représentant de la Libye a indiqué l'importance de mettre en oeuvre une activité de sensibilisation du public parallèlement aux activités prioritaires menées par le CAR/PAP.

139. Un certain nombre de représentants ont décrit les activités menées dans leurs pays pour sensibiliser le public à l'importance de préserver et de protéger la qualité de l'environnement. L'un d'eux a suggéré que l'Unité de coordination présente des propositions pour diffuser plus largement le matériel d'information concernant l'environnement. Un autre a proposé que soit choisi pour la Semaine de l'environnement méditerranéen en 1991 un thème qui concorde avec celui retenu par le PNUE.

140. Le Directeur de l'Atelier du Patrimoine a déclaré qu'une exposition concernant les 100 sites historiques, présentée lors de la dernière réunion des Parties contractantes, est disponible et peut être prêtée par le Centre de Marseille.

141. Répondant à la représentante de l'Egypte, le Coordonnateur a déclaré que le PAM n'avait pas de ressources financières pour donner suite à ses suggestions, mais que le nom des structures focales pouvait être communiqué, comme elle l'avait demandé.

142. A la fin de la discussion sur le point 5.7, la réunion a pris note de la section pertinente du rapport sur l'état d'avancement.

Point 6 de l'ordre du jour      Date, lieu et organisation de la prochaine réunion du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

143. Sur suggestion du Coordonnateur, les participants ont décidé de tenir leur prochaine réunion à Athènes du 6 au 11 mai 1991. La réunion sera organisée de telle sorte que les deux Comités siègeront conjointement en séance plénière le 6 mai pour examiner des questions d'intérêt commun, puisqu'ils siègeront séparément du 7 au 10 mai pour examiner les éléments de leurs programmes respectifs et siègeront à nouveau ensemble le 11 mai pour adopter le rapport final.

Point 7 de l'ordre du jour      Questions diverses

144. Le Coordonnateur a informé les participants que le Bureau de l'Association méditerranéenne pour sauver les tortues de mer (MEDASSET) avait été inauguré à Athènes le 30 mai en présence du Ministre grec de l'environnement, de la planification et des travaux publics, de représentants d'Etats méditerranéens et d'ONG.

145. Il a également évoqué la réunion prévue à Palma de Mallorca (Espagne) dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et rappelé que le Bureau avait, à l'occasion de sa réunion du Caire, émis le voeu que son Président participe à cette réunion.

146. Le représentant de la France a informé la réunion de l'ouverture d'un Centre de sauvetage pour les phoques moines en Méditerranée disposant d'un système d'appel téléphonique gratuit, d'une équipe vétérinaire et qui est prêt à assurer le transport aller et retour des mammifères. Ce Centre, géré par le Parc national de Port Cros, a reçu l'appui de la Commission des communautés européennes.

147. Le représentant de Malte a évoqué la Conférence de Bergen qui avait été organisée pour donner suite au rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et l'adoption par cette conférence du Calendrier d'action et de la Déclaration ministérielle. Il a demandé au Secrétariat de faire connaître à tous les pays côtiers de la Méditerranée la teneur de ces documents en raison de l'intérêt qu'ils présentent pour la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement.

148. Le représentant de l'Italie a signalé que, dans le cadre des manifestations prévues pour marquer le cinq centième anniversaire de la découverte de l'Amérique (Colombo'92), le Comité d'organisation avait convenu de financer en 1991 une réunion des Etats côtiers de la Méditerranée, des Caraïbes et de l'Amérique latine qui participent aux programmes relatifs aux mers régionales. Cette réunion devrait donner l'occasion de comparer différentes approches et de promouvoir un échange de données d'expérience. Le Coordonnateur a remercié les autorités italiennes pour leur offre généreuse.

149. Le représentant de la France a prié le Secrétariat de fournir des informations sur toute demande envoyée aux gouvernements et autres engagements qui n'ont pas été honorés dans les délais prévus. Pour répondre à cette requête, le Secrétariat a distribué un formulaire non officiel en invitant les participants à y reporter toute information manquante et à y donner suite comme il convient.

150. Plusieurs délégations ont souhaité que leurs autorités soient mieux informées des travaux de coopération, non seulement sur les "mers régionales", mais aussi sur certaines mers telles que la mer Noire, la Baltique, la mer du Nord et l'océan Atlantique. Le représentant de la CEE s'est déclaré disposé à informer les autorités des renseignements qui étaient en sa possession.

151. Les représentants de la Grèce et de la France, soutenus par d'autres représentants, ont évoqué les décisions pertinentes prises au cours de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes de 1989 en ce qui concerne les préparatifs de la Conférence mondiale de 1992 sur l'environnement et le développement. Il avait été demandé au Secrétariat d'envoyer aux autorités nationales concernées les renseignements disponibles et de commencer à préparer le rapport demandé pour cette conférence. Au cours des débats, certains délégués ont émis l'espoir qu'ils puissent se réunir officiellement dans le cadre du PAM ou officieusement à Nairobi, en août 1990, à l'occasion de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence de 1992, pour définir des thèmes méditerranéens d'intérêt commun. Le Coordonnateur a rappelé que dans une note du Secrétariat intitulée "Contribution des Etats côtiers méditerranéens à la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement" [UNEP(OCA)/MED IG.1/Inf.8], il avait été proposé à la Sixième réunion des Parties contractantes de tenir une réunion d'experts ou un Bureau élargi sur le sujet, mais que la réunion avait rejeté cette proposition, demandant seulement "que le Secrétariat, y compris ses Centres d'activités régionales, prépare un rapport de synthèse basé sur les données et les rapports de politique générale fournis par les gouvernements pour la Conférence" [UNEP(OCA)/MED IG.1/5, paragraphe 153]. Le Secrétariat établira les grandes lignes du rapport de synthèse pour la prochaine réunion du Bureau (Rome, 6-7 septembre 1990) en tenant compte des décisions de la

réunion du Comité préparatoire de la Conférence de 1992 (Nairobi, 6-31 août 1990). Le Bureau décidera de l'opportunité d'organiser une réunion spéciale pour contribuer à la préparation du document demandé par les Parties contractantes.

152. Les observateurs du BEE et des Amis de la terre ont rendu compte des réunions préparatoires des ONG pour la Conférence de 1992 et demandé que les ONG de la région méditerranéenne soient associées aux activités du PAM dans ce domaine au même niveau de participation que lors de la Conférence de Bergen.

153. Le représentant de la CEE a fait état de nouvelles propositions de directives communautaires relatives à la protection de l'environnement, à savoir une directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires et une autre portant modification de la Directive 76/464/CEE concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique (substances considérées comme prioritaires pour la fixation de valeurs limites et d'objectifs de qualité).

Point 8 de l'ordre du jour      Adoption du rapport

154. La réunion a adopté son rapport le 1er juin 1990.

Point 9 de l'ordre du jour      Clôture de la réunion

155. En conclusion, le Coordonnateur a rappelé certains des résultats obtenus par le Secrétariat ainsi que les problèmes en suspens et les mesures additionnelles que l'on attendait de lui. Parmi les éléments positifs, il faut relever la participation massive et active à la réunion, les progrès de l'Initiative de l'Adriatique qui s'achemine vers le stade opérationnel, les opportunités qu'offre le programme METAP, l'instauration possible sur une base d'autofinancement de nouveaux centres spécialisés, la publication du Plan Bleu en anglais et en arabe et enfin la définition plus précise des programmes de gestion des zones côtières. Plusieurs anciens problèmes ont été résolus ou sont prêts de l'être - par exemple le statut juridique des centres d'activités régionales - tandis que les délais supplémentaires demandés pour l'examen des composés organophosphorés et de l'Annexe IV au Protocole tellurique devraient, il faut l'espérer, faciliter leur adoption à la prochaine session.

Enfin, les débats qui ont eu lieu au cours de la réunion ont fourni au Secrétariat des orientations utiles sur plusieurs questions importantes, notamment les préparatifs en vue de la Conférence de 1992, le recentrage progressif du PAP, l'avenir du Plan Bleu, le Plan d'action pour les petits cétacés, les changements climatiques et l'information. M. A. Manos a renouvelé ses remerciements à toutes les institutions spécialisées pour l'étroite collaboration qu'elles continuent d'apporter au PAM.

156. Après l'échange habituel de politesses, le Président a prononcé la clôture de la réunion vendredi 1er juin 1990.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA  
ALBANIE

Mr. Qazim Tepshi  
Functionary of the  
Ministry of Foreign Affairs  
Tirana  
Albania

Tel. No. : (30)(1) 723 4412  
Tlx. No. : 21-2249 MPJ AB

Mr. Vangjel Dheri  
First Secretary  
Embassy of The People's Socialist  
Republic of Albania  
1, Karachristou Street  
115 21 Athens  
Greece

Tel. No. : (30)(1) 723 4412  
Tlx. No. : 21-2249 MPJ AB

CYPRUS  
CHYPRE

Mr. Andreas D. Demetropoulos  
National Co-ordinator for MED POL  
Director  
Fisheries Department  
Ministry of Agriculture and Natural  
Resources  
Aeolou 13  
Nicosia  
Cyprus

Tel. No. : (357)(2) 303 279  
Tlx. No. : 605-4660 MINAGRI CY  
Cable : FISHERIES MINAGRI, Nicosia  
Fax No. : (357)(2) 365 955

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNES

M. Jacques Vaccarezza  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Administrateur Principal  
Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection Civile  
Commission des Communautés Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles  
Belgique

Tel. No. : (32)(2) 235 5108  
Tlx. No. : 46-21877 COMEU B  
Cable : COMEUR BRUXELLES  
Fax No. : (32)(2) 236 0626 / 235 0144

M. Michel Dupré  
Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection Civile  
Commission des Communautés Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles  
Belgique

Tel. No. : (32)(2) 235 52498  
Tlx. No. : 46-21877 COMEU B  
Cable : COMEUR BRUXELLES  
Fax No. : (32)(2) 236 0626 / 235 0144

EGYPT  
EGYPT

Mr. El-Mohamady Eid  
National Co-ordinator for MED POL  
Chairman  
Egyptian Environment Affairs Agency  
(EEAA)  
Cabinet of Ministers  
11, Hassan Sabry Street  
Zamalek, Cairo  
Egypt

Tel. No. : (20)(2) 341 1323 / 341 6546  
Tlx. No. : 91-93794 WAZRA UN  
Fax No. : (20)(2) 342 0768

Ms. Hoda Mahmoud Hanafi  
Undersecretary for Information  
Egyptian Environment Affairs Agency  
(EEAA)  
Cabinet of Ministers  
11, Hassan Sabry Street  
Zamalek, Cairo  
Egypt

Tel. No. : (20)(2) 341 3769  
Tlx. No. : 91-93794 WAZRA UN  
Fax No. : (20)(2) 342 0768

Mr. Mohamed Abdel Rahman Fawzi  
Technical Advisor  
Egyptian Environment Affairs Agency  
(EEAA)  
Cabinet of Ministers  
11, Hassan Sabry Street  
Zamalek, Cairo  
Egypt

Tel. No. : (20) (2) 341 6546  
Tlx. No. : 91-93794 WAZRA UN  
Fax No. : (20) (2) 342 0768

FRANCE  
FRANCE

M. Michel Desmars  
Coordonnateur National pour le MED POL  
Ministère de l'Environnement  
Secrétariat d'Etat chargé de  
l'environnement  
DEPPR - Service de l'Eau  
14, Boulevard du Général Leclerc  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Tel. No. : (33) (1) 475 81212  
Tlx. No. : 42-620602 DENVIR F  
Fax No. : (33) (1) 474 50474

M. Serge Antoine  
Chef de la mission  
Environnement/Developpement  
Secrétariat d'Etat chargé de  
l'environnement et des risques  
majeurs  
14, Boulevard du Général Leclerc  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

Tel. No. : (33) (1) 475 81212  
Tlx. No. : 42-620602 DENVIR F  
Fax No. : (33) (1) 474 50474

GREECE  
GRECE

Ms. Athina Mourmouris  
MAP Liaison Officer  
National Co-ordinator for MED POL  
and Focal Point for SPA  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 865 0334 / 647 3889  
Tlx. No. : 21-6028 DYPP GR  
Fax No. : (30) (1) 643 4470

Mr. Dimitrios Tsotsos  
Chemical Engineer-Environmentalist  
National Focal Point for PAP and BP  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 865 0214  
Tlx. No. : 21-6028 DYPP GR  
Fax No. : (30) (1) 643 4470

Ms. Dimitra Spala  
Biologist  
Ministry for the Environment, Physical  
Planning and Public Works  
147, Patission Street  
112 51 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 865 0334  
Tlx. No. : 21-6028 DYPP GR  
Fax No. : (30) (1) 643 4470

ISRAEL  
ISRAEL

Mr. Amram Pruginin  
Delegate for the Socio-Economic  
Committee  
Deputy Director General  
Ministry of the Environment  
P.O. Box 6158  
Hakiryia  
91061 Jerusalem  
Israel

Tel. No. : (972) (2) 701 577  
Tlx. No. : 606-25629 ENVIR IL  
Fax No. : (972) (2) 385 038

Mr. Elik Adler  
Delegate for the Scientific and  
Technical Committee  
National Co-ordinator for MED POL  
Head Marine Pollution Prevention  
Department  
Ministry of the Environment  
P.O. Box 6158  
91061 Jerusalem  
Israel

Tel. No. : (972) (2) 701 580  
Tlx. No. : 606-25629 ENVIR IL  
Fax No. : (972) (2) 385 038



ITALY  
ITALIE

Mr. Lorenzo Villa  
National Co-ordinator for MED POL  
Istituto Superiore di Sanità  
Viale Regina Elena, 299  
00161 Rome  
Italy

Tel. No. : (39)(6) 4990 ext.369  
Tlx. No. : 43-610071 ISISAN I  
Cable : ISTISAN, Rome  
Fax No. : (39)(6) 404 0064

Mr. Franco Ciarnelli  
Consultant to the Ministry  
of Foreign Affairs of Italy  
National Focal Point for BP  
Via Barnaba Oriani, 73  
00197 Rome  
Italy

Tel. No. : (39)(6) 878 323 / 878 334  
Tlx. No. : 43-611557 CFSROM  
Fax No. : (39)(6) 802 997

Mr. Giuliano Fierro  
National Focal Point for PAP  
Dipartimento Scienze della Terra  
Università di Genova  
Corso Europa, 26  
16132 Genova  
Italy

Tel. No. : (39)(10) 353 8270  
Tlx. No. : 43-271114  
Fax No. : (39)(10) 352 169

Mr. Giuseppe de Maria  
National Focal Point for SPA  
Ministero Ambiente  
Servizio Conservazione Natura  
Corso Vittorio Emmanuele, 18  
Rome  
Italy

Tel. No. : (39)(6) 678 2943

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA  
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Mr. Yusef Elmehrik  
National Co-ordinator for MED POL  
Director General  
Technical Centre for Environment  
Protection  
P.O. Box 83618  
Tripoli  
Libyan Arab Jamahiriya

Tel. No. : (218)(21) 48452 / 45795  
Tlx. No. : 901-20138 TCEP LY

Mr. Tahir Jehaimi  
Director General  
National Academy of Scientific Research  
P.O. Box 8004  
Tripoli  
Libyan Arab Jamahiriya

Tel. No. : (218)(21) 36497  
Tlx. No. : 901-22005 BTHILMY LY

MALTA  
MALTE

Mr. Lawrence Micallef  
Principal Health Inspector  
Office of the Parliamentary Secretary  
for the Environment  
Beltissebh  
Malta

Tel. No. : (35)(6) 221 401 / 230 487  
Tlx. No. : 406-1515 MEE MT

Mr. Edward Scicluna  
National Focal Point for BP and PAP  
Head, Department of Economics  
University of Malta  
Msida  
Malta

Tel. No. : (35)(6) 333 997  
Cable : UNIVERSITY, Malta

MONACO  
MONACO

M. Patrick Van Klaveren  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Point focal national pour le PAP,  
ASP et PB  
Secrétaire Générale  
Centre Scientifique de la Principauté  
de Monaco  
16, Boulevard de Suisse  
MC 98030 Monaco Cedex  
Principauté de Monaco

Tel. No. : (33) (93) 258 954  
Tlx. No. : 42-469796 GENTEL CARLO  
Fax No. : (33) (93) 302 474

M. André Véglia  
Ingénieur Chimiste  
Centre Scientifique de Monaco  
16, Boulevard de Suisse  
MC 98030 Monaco Cedex  
Principauté de Monaco

Tel. No. : (33) (93) 307 803  
Tlx. No. : 42-469796 GENTEL CARLO  
Fax No. : (33) (93) 302 474

MOROCCO  
MAROC

M. Mohammed Malliti  
Coordonnateur national pour le MED POL  
Chef de la Division de l'environnement  
Ministère de l'Intérieur  
Rabat-Chellah  
Rabat  
Maroc

Tel. No. : (212) (7) 63 357  
Tlx. No. : 407-31065 M

M. Zoubair Hakam  
Premier Conseiller  
Ambassade du Royaume du Maroc  
Rue Mousson 14  
Paleo Psychico  
154 52 Athènes  
Grèce

Tel. No. : (30) (1) 647 4209  
Tlx. No. : 21-0925

SPAIN  
ESPAGNE

Ms. Amparo Rambla Gil  
National Co-ordinator for MED POL  
Secretaria General de Medio Ambiente  
Ministerio de Obras Publicas y del  
Urbanismo  
Paseo de la Castellana 67  
28071 Madrid  
Spain

Tel. No. : (34) (1) 253 16 00 ext. 3412  
Tlx. No. : 52-22325 MOPU  
Fax No. : (34) (1) 533 07 11

Mr. Inigo Ascasibar Zubizarreta  
National Focal Point for SPA  
Secretaria General de Medio Ambiente  
Ministerio de Obras Publicas y Urbanismo  
Paseo de la Castellana, 67  
28071 Madrid  
Spain

Tel. No. : (34) (1) 253 1600 ext. 3412  
Tlx. No. : 52-22325 MOPU  
Fax No. : (34) (1) 533 0711

SYRIA  
SYRIE

Mr. Hassan Helmi Kharouf  
National Co-ordinator for MED POL  
Faculty of Sciences  
Department of Zoology  
Damascus University  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Tel. No. : (963) (11) 222 003 ext. 414  
Tlx. No. : 492-411971 SR HAMAK

Mr. Abdullatif Youssef  
Director  
Marine Research Institute  
Tishreen University  
Lattakia  
Syrian Arab Republic

Tel. No. : (963) (41) 25 658  
Tlx. No. : 492-411020 SYTIROL SY

TUNISIA  
TUNISIE

M. Mohamed Adel Hentati  
Agence Nationale de Protection de  
l'Environnement  
15, rue 8000 - Montplaisir  
1002 Tunis, Belvédère  
Tunisie

Tel. No. : (21) (61) 785 618  
Tlx. No. : 409-13747

M. Abdellaziz Lasram  
Chef de service de la pollution marine  
Agence Nationale de Protection de  
l'Environnement  
15, rue 8000 - Montplaisir  
1002 Tunis, Belvédère  
Tunisie

Tel. No. : (21) (61) 785 618  
Tlx. No. : 409-13747

TURKEY  
TURQUIE

Mr. Turgut Balkas  
National Co-ordinator for MED POL  
Professor Middle East Technical  
University  
Ankara  
Turkey

Tel. No. : (90) (4) 223 7100 ext. 2648  
Tlx. No. : 607-42761 ODTK TR

Ms. Sema Nur Acar  
Chemist  
Undersecretariat for Environment  
Atatürk Bulvari 143  
Bakanliklar  
Ankara  
Turkey

Tel. No. : (90) (4) 117 4455 ext. 297  
118 4531  
Tlx. No. : 607-18944620 BBOGM TR  
Fax No. : (90) (4) 117 7971

Ms. Gülsen Kugu  
Biologist  
Undersecretariat for Environment  
Atatürk Bulvari 143  
Bakanliklar  
Ankara  
Turkey

Tel. No. : (90)(4) 117 4455 ext. 296  
Tlx. No. : 607-18944620 BBOGM TR  
Fax No. : (90)(4) 117 7971

YUGOSLAVIA  
YUGOSLAVIE

Mr. Tito Kosty  
Director  
Department of Planning and  
Environmental Protection  
Republic Committee for Building, Housing,  
Public Works and Environmental  
Protection of SR Croatia  
Marulicev trg 16  
41000 Zagreb  
Yugoslavia

Tel. No. : (38)(41) 426 590 / 426 207  
Tlx. No. : 62-22120 YU TANZG

Mr. Slobodan Nickovic  
Federal Hydrometeorological Institute  
Bircaninova 6  
P.O. Box 604  
11000 Belgrade  
Yugoslavia

Tel. No. : (38)(11) 645 779

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT

Mr. Fritz Balkau  
UNEP Industry and Environment Office  
Tour Mirabeau  
39-43 Quai André Citroën  
75739 Paris Cedex 15  
France

Tel. No. : (33)(1) 405 88857  
Tlx. No. : 42-204997 UNITERRA F  
Fax No. : (33)(1) 405 88874

REPRESENTATIVES OF SPECIALIZED AGENCIES  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

FOOD AND AGRICULTURE  
ORGANIZATION OF THE  
UNITED NATIONS  
ORGANIZATION DES NATIONS UNIES  
POUR L' ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE

Mr. Gabriel P. Gabrielides  
Senior Fishery Officer (Marine Pollution)  
FAO Project Office  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

WORLD HEALTH ORGANIZATION  
ORGANISATION MONDIALE DE  
LA SANTE

Mr. Louis Saliba  
Senior Scientist  
WHO/EURO Project Office  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION  
ORGANISATION METEOROLOGIQUE  
MONDIALE

Mr. Alexander Soudine  
Senior Scientific Officer  
World Meteorological Organization  
41, Avenue Giuseppe Motta  
P.O. Box 5  
1211 Geneva  
Switzerland

Tel. No. : (41) (22) 730 8420  
Tlx. No. : 45-23260 OMM CH  
Cable : METEOMOND GE  
Fax No. : (41) (22) 734 2326

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC  
COMMISSION  
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTAL

Mr. Alexandros Boussoulengas  
IOC Consultant  
c/o UNESCO  
7, Place de Fontenoy  
75 700 Paris  
France

Tel. No. : (33) (1) 456 83992  
Tlx. No. : 42-204 451  
Fax No. : (33) (1) 456 71690

OTHER INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NONGOUVERNEMENTALES

EUROPEAN ENVIRONMENTAL BUREAU  
BUREAU EUROPEEN DE  
L'ENVIRONNEMENT

Mr. Michael Scoullas  
President  
European Environmental Bureau (EEB)  
21, rue du Luxembourg  
1040 Bruxelles  
Belgium

Tel. No. : (32) (2) 514 1250  
Tlx. No. : 46-62720 BEE  
Fax No. : (32) (2) 514 0937

and

36, Voukourestiou Street  
106 80 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 360 5319  
Fax No. : (30) (1) 362 2535

EUROPEAN INVESTMENT BANK  
BANQUE EUROPEENNE  
D' INVESTISSEMENT

Mr. George Torigas  
Technical Consultant  
European Investment Bank  
100, Boulevard Konrad Adenauer  
2950 Luxembourg  
Luxembourg

Tel. No. : (35) (2) 4379 7439  
Tlx. No. : 402-3530 BANQUE LU  
Fax No. : (35) (2) 437 704



FRIENDS OF THE EARTH  
LES AMIS DE LA TERRE

Mr. Humberto da Cruz  
President  
Federación de Amigos de la Tierra and  
Vice President of the European  
Environment  
Bureau (EEB)  
Avda. Betanzos 55  
28029 Madrid  
Spain

Tel. No. : (34)(1) 201 4496  
Fax No. : (34)(1) 201 5883

GREENPEACE INTERNATIONAL

Ms. Domitilla Senni  
Advisor on Treaty and Convention Project  
Greenpeace Italy  
28, Viale Manlio Gelsomini  
00 135 Rome  
Italy

Tel. No. : (39)(6) 578 0479  
Tlx. No. : 43-616312 GPITA I  
Fax No. : (39)(6) 578 3531

HELLENIC MARINE ENVIRONMENT  
PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)  
ASSOCIATION HELLENIQUE POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
MARIN

Ms. Christine Prekezes  
Geologist  
HELMEPA  
5, Pergamou Street  
Nea Smyrni  
171 21 Athens  
Greece

Tel. No. : (30)(1) 934 3088 /934 1233  
Tlx. No. : 21-223179 HELM GR

INTERNATIONAL COMMISSION FOR  
SCIENTIFIC EXPLORATION OF  
THE MEDITERRANEAN (ICSEM)  
COMMISSION INTERNATIONALE POUR  
L'EXPLORATION SCIENTIFIQUE  
DE LA MER MEDITERRANEE

M. Patrick Van Klaveren  
Adjoint au Secrétaire Général  
de la C.E.I.S.M.  
16, Boulevard de Suisse  
MC 98030 Monaco Cedex  
Principauté de Monaco

Tel. No. : (33)(93) 303 371  
Tlx. No. : 42-469796 GENTEL CARLO  
Fax No. : (33)(93) 302 474

MEDITERRANEAN ASSOCIATION  
TO SAVE THE SEA TURTLES  
ASSOCIATION MEDITERRANEENNE  
POUR SAUVER LES TORTUES DE MER

Ms. Lily Venizelos  
MEDASSET  
1c, Lycavitou Street  
106 72 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 362 4971  
Fax No. : (30) (1) 361 3572

WORLDWIDE FUND FOR NATURE  
FOND MONDIAL POUR LA NATURE

Mr. Luigi Guarrera  
WWF Conservation Consultant  
WWF Italy  
Via Salaria, 290  
00199 Rome  
Italy

Tel. No. : (39) (6) 844 0145 / 8549100  
Fax No. : (39) (6) 864 410 / 844 2869

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

IMO/UNEP REGIONAL MARINE  
POLLUTION EMERGENCY RESPONSE  
CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN  
SEA (REMPEC)

Mr. Jean Claude Sainlos  
Director, REMPEC  
Manoel Island  
Malta

Tel. No. : (356) 33 7296-8  
Tlx. No. : 406-1464 MW  
406-1396 MW  
Cable : UNROCC, Malta  
Fax No. : (356) 33 9951

REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
FOR THE BLUE PLAN  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PLAN BLEU

M. Michel Batisse  
President, PB/CAR  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France

Tel. No. : (33) (93) 653 959  
Tlx. No. : 42-970005

M. Bernard Glass  
Directeur, PB/CAR  
Place Sophie Laffitte  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
France

Tel. No. : (33) (93) 653 959  
Tlx. No. : 42-970005

REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
FOR THE PRIORITY ACTIONS  
PROGRAMME  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DU PROGRAMME D'ACTIVITES  
PRIORITAIRES

Mr. Arsen Pavasovic  
Director, PAP/RAC  
c/o Town Planning Institute  
Kraj sv. Ivana 11  
P.O. Box 74  
58 100 Split  
Yugoslavia

Tel. No. : (38) (58) 43499  
Tlx. No. : 62-26477 YU URBS  
Fax No. : (38) (58) 361677

Mr. Ivica Trumbic  
Assistant Director, PAP/RAC  
c/o Town Planning Institute  
Kraj sv. Ivana 11  
P.O. Box 74  
58 000 Split  
Yugoslavia

Tel. No. : (38) (58) 591 171  
Tlx. No. : 62-26477 YU URBS  
Fax No. : (38) (58) 361677

REGIONAL ACTIVITY CENTRE  
FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS  
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES  
DES AIRES SPECIALEMENT  
PROTEGEES

M. Mohamed Hadj Ali Salem  
Directeur, CAR/ASP  
c/o Institut national scientifique  
et technique d'océanographie et de pêche  
2025 Salambo  
Tunisie

Tel. No. : (216) (1) 730 420  
Tlx. No. : 409-14739 MEDRAP TN  
Fax No. : (216) (1) 730 496

M. Alain Jeudy de Grissac  
Expert, CAR/ASP  
c/o Institut national scientifique  
et technique d'océanographie et de  
pêche  
2025 Salammbô  
Tunisie

Tel. No. : (216) (1) 730 420  
Tlx. No. : 409-14739 MEDRAP N  
Fax No. : (216) (1) 730 496

---

ATELIER DU PATRIMOINE DE LA  
VILLE DE MARSEILLE - RESEAU  
DES 100 SITES HISTORIQUES

M. Daniel Drocourt  
Coordonnateur  
Atelier du Patrimoine de la  
Ville de Marseille  
10 ter, Square Belsunce  
13001 Marseille  
France

Tel. No. : (33) 919 07874  
Tlx. No. : 42-410777 MAIRIE MINITEL  
Fax No. : (33) 915 61461

CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

CO-ORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
UNITE DE COORDINATION DU  
PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE

Mr. Aldo Manos  
Co-ordinator  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Ave.  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

Mr. Ljubomir Jeftic  
Senior Marine Scientist  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Ave.  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

Mr. Ibrahim Dharat  
Programme Officer  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Ave.  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

Mr. Francesco Saverio Civili  
Marine Scientist  
Co-ordinating Unit for the  
Mediterranean Action Plan  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Ave.  
116 10 Athens  
Greece

Tel. No. : (30) (1) 724 4536  
Tlx. No. : 222564 MEDU GR  
Fax No. : (30) (1) 729 1160

Mr. Michael Graber  
UNEP/MAP Consultant  
7, Bolivia Street  
91092 Jerusalem  
Israel

Tel. No. : (972) (2) 251 977

Annexe II

Liste des documents

Documents de travail

UNEP(OCA)/MED WG.12/1	Ordre du jour provisoire
UNEP(OCA)/MED WG.12/2	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP(OCA)/MED WG.12/3	Rapport sur l'état d'avancement du Plan d'action pour la Méditerranée en 1989/1990
UNEP(OCA)/MED WG.12/4	Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées
UNEP(OCA)/MED WG.12/5	Projet d'annexe IV (Pollution aéroportée) du Protocole tellurique
UNEP(OCA)/MED WG.12/6	Rapport de la réunion

Documents d'information

UNEP(OCA)/MED WG.12/Inf.1	Liste des documents
UNEP(OCA)/MED WG.12/Inf.2	Liste des participants
UNEP(OCA)/MED WG.15/4	Rapport de la réunion du Groupe de travail d'experts sur le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Athènes, 7-11 mai 1990)
UNEPOCA)/MED IG.1/Inf.9	Implications des modifications climatiques dans la région méditerranéenne

Documents de référence

UNEP(OCA)/MED IG.1/5	Rapport de la Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (Athènes, 3-6 octobre 1989)
UNEP(OCA)/MED WG.10/4	Report of the Informal Consultation on the "Adriatic Initiative" (Athens, 18-20 December 1989)

UNEP(OCA)/MED WG.12/6  
Annexe II  
page 2

UNEP(OCA)/MED WG.11/11

Report of the XXIII Meeting of the  
Inter-Agency Advisory Committee  
(IAAC) for MED POL (Athens, 8-11  
January 1990)

UNEP(OCA)/MED WG.13/2

Report of the Meeting with Directors  
of Regional Activity Centres (RACs)  
for programming and co-ordinating of  
MAP activities (Athens, 17-19  
January 1990)

UNEP/EUR/36/4

Rapport de la réunion du Bureau des  
Parties contractantes (Le Caire, 19-  
20 février 1990)